

La redistribution

Grâce à la mutualisation, le Fafih donne accès chaque année à la formation à un plus grand nombre de salariés du secteur.

	Plan de formation 10 salariés et plus	Plan de formation moins de 10 salariés	Professionalisation et DIF
Actions	24 800	17 307	20 422
Stagiaires	84 032	30 430	20 737
Heures de formation	1 227 666	692 535	4 236 826

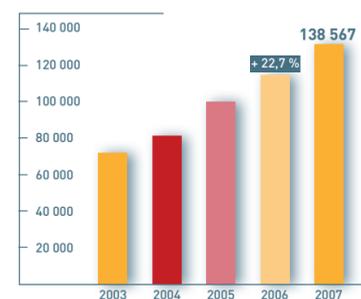
La professionnalisation rencontre de plus en plus de succès. En 2007, le nombre de stagiaires engagés dans ce dispositif a augmenté de 49 % par rapport à 2006.

En 2007, le Fafih a également financé des actions spécifiques à l'initiative des partenaires sociaux du secteur en faveur des demandeurs d'emploi, des saisonniers... actions de promotion professionnelle et sociale...

Actions	407
Stagiaires	3 368
Heures de formation	695 115

Nombre total de stagiaires

En 2007 dans le secteur, 1 salarié sur 5 est parti en formation, dont 60 % d'hommes et 40 % de femmes.



Zoom sur les dispositifs

Le plan de formation

Il regroupe l'ensemble des actions de formation continue réalisées à l'initiative de l'employeur, en faveur des salariés de l'entreprise. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de se perfectionner, de s'adapter aux nouvelles techniques et d'acquérir des compétences plus larges.

Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Le contrat de professionnalisation favorise l'insertion ou la réinsertion professionnelle puisqu'il permet d'acquérir une qualification professionnelle, en alternant périodes en entreprise et périodes en centre de formation.

La période de professionnalisation

Ce nouveau dispositif, instauré en 2004, vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en CDI par l'acquisition d'une qualification reconnue ou la participation à une action de formation permettant de développer ses compétences.

Le droit individuel à la formation DIF

Le DIF est un droit individuel de 20 heures par an, cumulable sur 6 années, dans la limite de 120 heures. C'est le salarié, en liaison avec l'entreprise, qui prend l'initiative de le mettre en œuvre.



> Dossiers instruits

71 957



> Actions de formation

62 936



> Stagiaires

138 567



> Heures de formation

6 852 142

chiffres-clé 2007

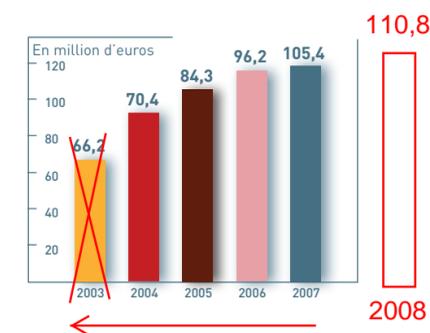


La collecte

Les sommes collectées sont mutualisées, par dispositif, dès leur réception.

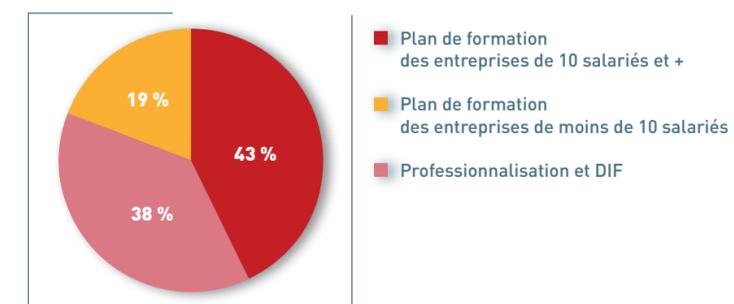
Sommes collectées par le Fafih, en millions d'euros

En 2007, les sommes collectées atteignent 105,4 millions d'euros.



Sommes collectées par dispositif

Le plan de formation est le principal dispositif auquel recourent les entreprises adhérentes. Il représente 62 % des sommes collectées.



Dépenses de formation selon l'effectif des entreprises et le montant des collectes

Les entreprises de moins de 10 salariés bénéficient d'un tiers des dépenses de formation de l'OPCA alors qu'elles apportent un quart des ressources.



Le plan de formation

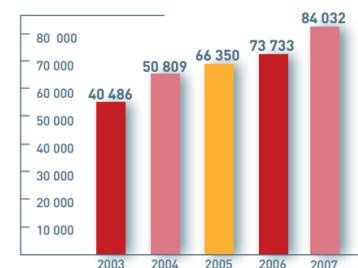
des entreprises de 10 salariés et plus

Le Fafih a consacré, en 2007, 42,5 millions d'euros au financement de ce dispositif soit une progression de 13 % sur 2006.

77 % des entreprises de 10 salariés et plus confient la gestion de leur plan de formation au Fafih. 65 % d'entre elles ont réalisé des actions.

Nombre de stagiaires

Depuis 2003, le nombre de stagiaires connaît une augmentation constante : 84 032 en 2007.



38% des salariés ont bénéficié d'une formation financée par le Fafih.

Coût de la formation

Prise en charge moyenne Fafih par stagiaire	455 €
Durée moyenne par stagiaire	14,6 h
Prise en charge moyenne heure/stagiaire	31,1 €

Répartition par domaines de formation



Le plan de formation

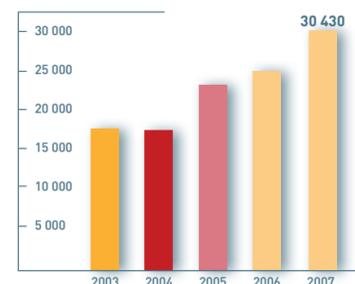
des entreprises de moins de 10 salariés

Le Fafih a consacré, en 2007, 19,7 millions d'euros au financement de ce dispositif.

13 700 entreprises de moins de 10 salariés ont réalisé des actions de formation.

Nombre de stagiaires

Le nombre de stagiaires a fortement augmenté durant ces deux dernières années pour atteindre 30 430 en 2007.

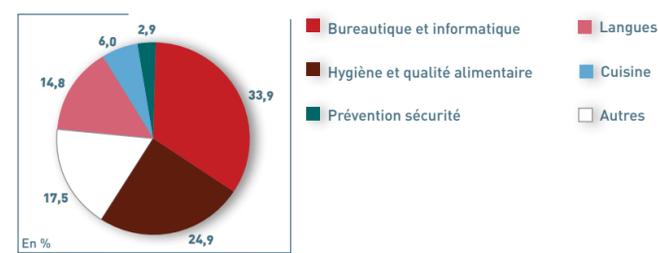


10% des salariés ont bénéficié d'une formation financée par le Fafih.

Coût de la formation

Prise en charge moyenne Fafih par stagiaire	647 €
Durée moyenne par stagiaire	22,8 h
Prise en charge moyenne heure/stagiaire	28,2 €

Répartition par domaines de formation



La professionnalisation

Le contrat de professionnalisation

Le Fafih a consacré, en 2007, 35,4 millions d'euros au financement de ce dispositif.

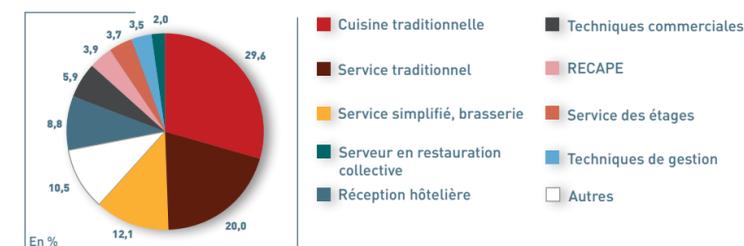
Le développement des contrats de professionnalisation constitue une priorité des partenaires sociaux du secteur : près des 70 % des dépenses de formation liées à la professionnalisation lui sont dédiés.

Le nombre de contrats financés a augmenté de 30 % sur 2 ans.

Nombre de contrats	5 862
Durée moyenne de la formation	619,7 h
Financement moyen par contrat	6 035 €

Répartition des contrats selon les domaines

Les formations aux métiers de base du secteur (cuisine, service, réception, étages) représentent plus de 76 % des contrats de professionnalisation financés dont la majorité de niveau V et IV.



La période de professionnalisation

Le Fafih a consacré en 2007 4,2 millions d'euros au financement des périodes de professionnalisation, soit une progression de 31 % par rapport à 2006.

Nombre de périodes	1 733
Durée moyenne de la formation	152 h
Financement moyen par période	2 428 €

Répartition des périodes selon les domaines

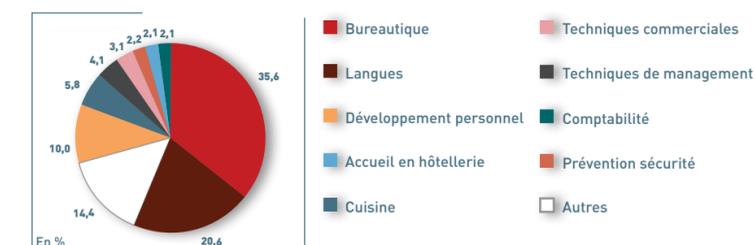


Le droit individuel à la formation (DIF)

Le Fafih a consacré, en 2007, 11 millions d'euros au financement du DIF (actions prioritaires) soit une progression de 124 % par rapport à 2006.

Nombre de DIF	11 965
Durée moyenne de la formation	25,7 h
Financement moyen d'un DIF	920 €

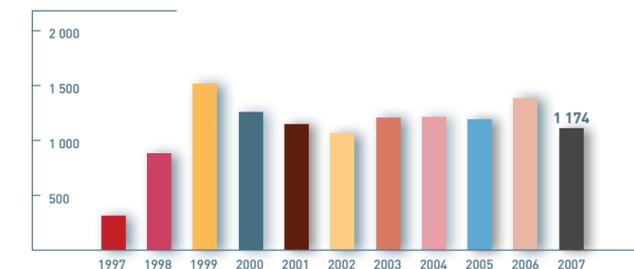
Répartition des actions de DIF selon les domaines



La formation de tuteurs

Nombre de tuteurs formés	1 174
Durée moyenne de la formation	21,6 h
Coût moyen d'une formation de tuteur	332 €

Évolution de la formation de tuteurs de 1997 à 2007



Les partenaires sociaux attachent une importance particulière au tutorat. Dans ce cadre, ils ont mis au point une procédure de reconnaissance du tuteur par une accréditation.